

## **Le commerce équitable et la « vulnérabilité » des producteurs : des biais épistémologiques et méthodologiques**

---

**Lisa ROLLAND**

Université Paris X Nanterre, Laboratoire Mosaïques (ex-Gecko), UMR Lavue, UMR 5600 Environnement, ville et sociétés, Lyon

L'étude de la vulnérabilité n'est pas l'apanage d'une discipline ou d'un domaine. Économistes, démographes, sociologues, anthropologues, géographes, urbanistes ou ingénieurs, chacun, de par son regard, examine la vulnérabilité en tant que processus, en tant que notion, en tant que phénomène. C'est cette diversité d'approches qui va permettre de comprendre la construction de la « vulnérabilité », au cœur de questionnements sociétaux contemporains mais aussi de perspectives gestionnaires. Une réflexion sur la notion même de « vulnérabilité » et ses fondements semble nécessaire et permet de mettre en relation une série d'interrogations communes à plusieurs disciplines. À travers un regard géographique, il s'agit de se centrer, dans cet article, sur les représentations de la vulnérabilité chez les acteurs du commerce équitable (CE). L'intérêt de la démarche géographique est de comprendre en quoi la « vulnérabilité » interroge à la fois l'espace et les interactions des acteurs de CE avec ce dernier dans le CE. Elle concerne en effet les producteurs du « Sud », au cœur de l'engagement en faveur d'un échange « équitable » à travers le monde. Qu'est-ce que cela implique dans les réseaux du CE, à la fois dans leurs représentations du monde et dans leurs pratiques du développement ?

Représentant une partie du secteur de la solidarité internationale et prônant un changement – de valeurs, de pratiques ? – du commerce international, les acteurs du mouvement du CE font du terme de « vulnérabilité » une véritable clé de lecture du CE, pourtant très peu explicitée dans les chartes internationales et nationales. La « vulnérabilité » est en effet au centre des représentations que les acteurs du CE portent sur les producteurs du Sud, producteurs au cœur de ces échanges « équitables ». On observe par ailleurs un glissement sémantique dans les textes, de la « vulnérabilité », le discours porte sur la marginalisation, ou encore sur des « défavorisés ». D'où l'objet du questionnement de cette communication : quelles réflexions mener sur l'utilisation de la « vulnérabilité » : parle-t-on des producteurs, en tant qu'acteurs politiques et sujets de l'action du CE, ou d'une situation, ou bien encore d'une caractérisation des acteurs en général ?

La réflexion portera d'une part, sur l'épistémologie du terme, à partir d'un *corpus* comprenant à la fois les textes fondateurs du CE et des travaux récents sur celui-ci, et d'autre part, sur la méthode. En effet, l'utilisation simultanée de la « vulnérabilité » et des producteurs et/ou des structures « vulnérables » permet d'analyser les enjeux d'acteurs du CE

sous un angle nouveau dans les recherches en géographie. La réflexion est conduite dans le cadre d'une recherche de thèse<sup>17</sup> : la vulnérabilité est-elle un marqueur d'un ou de plusieurs espaces du CE ? Ces populations dites vulnérables deviennent-elles des objets politiques liés à des enjeux territoriaux ?

Il est choisi d'appuyer l'étude des représentations sociales de la « vulnérabilité » à partir du discours institutionnel des acteurs de CE à plusieurs échelles décisionnelles pour, ensuite, en proposer des outils d'analyse, méthodologie proposée par Moliner *et al.* (2002). Il apparaît que la « vulnérabilité » éclaire les dynamiques des acteurs du CE sur des espaces et des territoires dans un contexte de développement « durable » et « local » institutionnalisé.

## **1. La construction de la vulnérabilité dans le commerce équitable : quelles représentations du monde ?**

### **1.1 La « vulnérabilité », un mot-valise dans le prisme des organisations de solidarité internationale**

Les textes internationaux établissant les chartes du commerce équitable se réfèrent directement aux définitions de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et aux prérogatives des organisations de solidarité internationale, à savoir que la vulnérabilité se retrouve associée aux enjeux de la sécurité et de la souveraineté alimentaire (WFTO, FLO, EFTA, NEWS !, 2009)<sup>18</sup>. En effet les problématiques liées à l'agriculture infléchissent désormais la sécurité alimentaire et ses dimensions locale et internationale (Ghorra-Gobin, *dir.*, 2012). L'hypothèse est que le terme est associé aux notions de pauvreté et de marginalisation face au marché international qu'il faudrait, selon le mouvement du CE dans son ensemble, intégrer. Cette intégration n'est-elle pas d'autant plus mise en exergue dans le contexte d'un développement durable institutionnalisé, discours repris par les organisations de type « alternatif », dont font partie les acteurs du CE ? C'est l'objet d'un travail d'analyse textuelle de l'emploi du terme dans quelques principaux textes fondateurs du CE à différentes échelles.

À l'échelle internationale, le mouvement du CE se structure, depuis les années 2000, dans le paradigme du développement durable, comme l'indique la définition du réseau Fine de 2001, promouvant donc un intérêt pratique du CE. À ce titre, le développement durable est tout à la fois un outil politique, et les acteurs politiques s'engagent dans ce sens dans le CE.

---

<sup>17</sup> Rolland, Lisa : « Les "territoires de commerce équitable", une articulation Nord/Sud de la territorialisation au nom du développement "durable" ? Regards croisés Rhône-Alpes, La Réunion, Belgique », sous la direction de M. Poulot, Université Paris X Nanterre, laboratoire Mosaïques, UMR Lavue, et de A. Honegger, CNRS, UMR 5600 Environnement, ville et sociétés, Lyon.

<sup>18</sup> WFTO (World Fair Trade Organization), FLO (Fairtrade Labelling Organizations), EFTA (European Fair Trade Association) et NEWS! (Network of European Work Shops), intégré à WFTO Europe depuis 2008, constituent le réseau international informel Fine, qui coordonne l'activité des fédérations.

En ce sens, « *les modes opératoires des OCE [sic : Organisations de commerce équitable] sont devenus assez proches des programmes et des projets financés par l'aide publique au développement [...]* » (Balineau, 2010, p. 26), à savoir éradiquer la pauvreté, permettre un développement économique, social et environnemental durable, appuyer les organisations de producteurs en favorisant l'accès au crédit, à la formation, l'appui au développement des techniques commerciales, *marketing*. Le discours sur une vulnérabilité de développement et un risque de pauvreté accru est repris, dans le sillon des organisations de solidarité internationale et de développement. « *Fair Trade, fundamentally, is a response to the failure of conventional trade to deliver sustainable livelihoods and development opportunities to people in the poorest countries of the world* » (site WFTO, consulté le 8 janvier 2013)<sup>19</sup>.

À l'échelle européenne, le mouvement du CE est représenté par l'EFTA (*European Fair Trade Association*), réseau d'une dizaine de centrales d'achat<sup>20</sup>, et par le réseau News ! (*Network of European Work Shops*), dont l'action se situe dans le *lobbying* et les campagnes « politiques ». C'est en toute continuité avec la charte commune de WFTO International que la vulnérabilité est présentée en termes de risque de pauvreté. « *It seeks to enable them [sic : les producteurs « marginalisés »] to move from income insecurity and poverty to economic self-sufficiency and ownership* »<sup>21</sup>.

À l'échelle nationale, en France, la vulnérabilité perçue par la PFCE, Plate-forme pour le commerce équitable, fédération nationale française regroupant les acteurs du CE, renvoie aux textes internationaux et européens. Il est intéressant de lire le discours des acteurs gouvernementaux, qui, sous l'impulsion de la participation de l'Union européenne dans la question du CE<sup>22</sup>, se posent en nouveaux acteurs de celui-ci. Depuis 2005, le CE est désormais inscrit dans la loi en France<sup>23</sup>, et en 2010 est créée la Commission nationale pour le commerce équitable, « *à la demande des acteurs du commerce équitable et des associations de consommateurs* » (site de la Commission nationale pour le commerce équitable, consulté le 1<sup>er</sup> février 2013). Le discours reprend les prérogatives du développement durable et du développement des « *producteurs désavantagés situés dans des pays en développement* » (site de la Commission nationale pour le commerce équitable, consulté le 1<sup>er</sup> février 2013).

---

<sup>19</sup> « Le commerce équitable est, dans ses fondements, une réponse à l'inefficacité du commerce conventionnel, en proposant des conditions de vie durables et une opportunité de développement aux populations des pays les plus pauvres du monde ».

<sup>20</sup> Efta est un réseau dont l'objectif vise une harmonisation du CE à l'échelle européenne par le contrôle et le « *monitoring* ».

<sup>21</sup> « [Le CE] consiste à leur donner de véritables outils afin de passer d'une situation d'insécurité et de pauvreté à l'autosuffisance et l'autonomie ».

<sup>22</sup> Le Parlement européen, en 2009, appelle à l'intégration du commerce équitable dans les politiques gouvernementales de l'Union européenne.

<sup>23</sup> L'article 60 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises innove dans ce secteur, le commerce équitable est inscrit dans les textes pour la première fois.

À l'échelle locale, deux exemples de coopération entre collectivités locales et réseaux de commerce équitable, deux « Territoires de commerce équitable », placent la vulnérabilité également dans le giron du risque de pauvreté et de « mal »-développement.

a) Dans un document réalisé en 2008 par le groupe Artisans du Monde Lyon et la Direction de la prospective et stratégie d'agglomération du Grand Lyon, « Le commerce équitable », on retrouve les objectifs de la définition de Fine : « [...] leur permettant de satisfaire leurs besoins élémentaires » (p. 17). On peut s'interroger sur la nature de ces besoins élémentaires, mais on retrouve en tout cas les notions d'accès, de besoin.

b) La ville de Nantes est un des exemples de collectivité locale impliquée dans le CE au travers de partenariats avec les associations de CE locales (Thuillier, 2006). « *Le prix minimum garanti rend les producteurs moins vulnérables à la fluctuation des prix et leur permet de stabiliser leurs revenus, ce qui renforce leur capacité à investir sur le long terme* ».

Pour les collectivités territoriales, il s'agit en fait d'être en lien avec les critères sociaux et environnementaux, notamment définis par les Agenda 21, et également avec les textes du droit européen et les positions de la Commission européenne clairement en faveur du développement du CE (Thuillier, 2006). Ces orientations de discours marquent-elles une idéologie, et laquelle ?

## **1.2. La « vulnérabilité », une construction sociale entre *Orientalisme* et différenciation Nord/Sud**

L'objet de recherche qu'est la « vulnérabilité » questionne l'utilisation, dans le discours des acteurs du CE, du « petit » producteur, qui se retrouve sous la pression des politiques économiques et des « gros » industriels. Le producteur serait, dans ce schéma, vulnérable face à l'ensemble de l'économie mondiale [Blanchet et Carimentrand (coord.), 2012], ce qui fait l'objet d'études à l'échelle méso-sociale, organisationnelle ou encore politique (Johnson, 2006). Cette qualification des producteurs contribue à délimiter le champ du CE et interroge un certain déterminisme. Elle est une construction sociale, dépendante de la position sociale de celui qui énonce cette « vulnérabilité » [Blanchet et Carimentrand (coord.), 2012].

Selon une vision romantique que s'approprie le mouvement du CE, le producteur du Sud, ou encore « petit producteur », est proche de la nature, rattaché à de petites exploitations, des savoir-faire locaux, chargés de valeurs positives, comme si cela n'existait plus « ici » (Blanchet, 2010). Cette mystification du « petit producteur », qui serait opposé à un « gros industriel » du Nord, renvoie de fait à un courant majeur, l'*Orientalisme*, ce que V. Blanchet appelle autrement « *l'exotisation de l'Autre* » (2010). L'*Orientalisme*, pour E.W. Said (2005), père fondateur des études postcoloniales, est plus une critique de l'impérialisme culturel de l'Occident qu'une chronique des études orientales (et sur l'Oriental). Il façonne en effet, en tant que courant culturel majeur du XX<sup>e</sup> siècle, les discours et images que porte l'Occident sur

l'Orient, créé et construit politiquement<sup>24</sup>. D'où cette image du « bon sauvage » et la projection naturaliste de l'imaginaire occidental sur des populations « traditionnelles » (Descola, 2005), reprise par le mouvement du CE comme une véritable marque et gage de qualité des produits équitables (Boisvert et Caron, 2007).

Aussi, bien que l'emploi des termes « sauvage » et « petit producteur » reste d'actualité, une réflexion est en cours, au sein des acteurs du CE, sur le commerce équitable « Nord/Nord » et « Sud/Sud ». Cela aboutit à un questionnement sur le déploiement des échelles géographiques de la vulnérabilité utilisées par les organisations de CE. En effet, le « petit producteur » n'existe-t-il pas aussi au « Nord » ? Dans un CE « Sud/Sud », parle-t-on encore de « vulnérabilité » face au « Nord » ? En opérant cette différenciation « Nord/Sud », le CE fait perdurer l'image d'un Tiers-Monde opposé à un Occident riche et développé. Cette clé de lecture qu'est la « vulnérabilité » oblige à problématiser la marginalisation des « petits » producteurs à une autre échelle [Blanchet et Carimentrand (coord.), 2012], et elle invite notamment à répondre à un biais méthodologique de taille. En effet, les perceptions des producteurs eux-mêmes sur leur « vulnérabilité » n'ont jamais fait l'objet d'une étude.

C'est l'occasion d'observer un glissement sémantique dans le choix des termes sur la « vulnérabilité » (tableau 1). Ce glissement est aperçu au travers de textes internationaux relatifs au CE, de textes d'ONG partenaires, telle l'AFD (Agence française de développement), ou encore dans des textes nationaux (Commission nationale du commerce équitable en France), déclinés localement, comme le montre l'exemple de la Ville de Lyon.

Dès lors qu'ils sont utilisés de manière assez aléatoire et sans différenciation, cela soulève une hypothétique utilisation médiatique des termes du champ de la « vulnérabilité » sans une réelle réflexion sur les acteurs et les espaces concernés à l'échelle locale. Cette évolution dans le choix des termes semble surtout opérée par les collectivités locales et la loi de 2005 en France, bien que l'on ne sache pas bien de quoi on est « défavorisé » ou « désavantagé ». Les acteurs « historiques » du CE (WFTO, PFCE, Fine) emploient, eux, tous les termes associés à la vulnérabilité, le terme « vulnérable » étant le plus utilisé, pour tout acteur, et ainsi le plus « expliqué ». Il semble à nouveau majoritairement associé aux pays en voie de développement, ou encore aux pays du « Sud », et employé par des ONG de développement, partenaires du CE.

---

<sup>24</sup> On renvoie à ce sujet également aux travaux de H.K. Bhabha, (rééd.), 2007 : *Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale*, Paris, Payot, éd. originale 1994.

TABLEAU 1 : TERMES DE LA VULNÉRABILITÉ À PARTIR D'UN *CORPUS* DE TEXTES  
INSTITUTIONNELS DU CE

Termes de la vulnérabilité	Acteurs de la vulnérabilité	« Causes » de la vulnérabilité	Date et acteur de glissement du terme
« vulnérable »	Acteurs, entreprises artisanales, maillons de la société, producteurs	Tout aléa extérieur, risque, concurrence déloyale, Pays en Voie de Développement, non protection des systèmes de création, sécurité alimentaire	AFD, PFCE, 2008 ; AFD, 2009 ; PFCE, CITE (ONG d'appui aux producteurs malgache), 2010
« marginalisé »	Producteurs, femmes	Activité économique des pays du Sud	Définition du réseau F.I.N.E (2001), WFTO (2009)
« défavorisé » « désavantagé »	Producteurs	?	WFTO (2009) Loi 2005 France Grand Lyon (2008) Commission Nationale pour le Commerce Equitable (2010)
« sous-alimentation structurelle »	Zones	Pays en Voie de Développement	CNCE (2010)

### 1.3. Représentations socio-économiques de la vulnérabilité dans le commerce équitable. Entre responsabilité et stratégies

Trois grilles d'analyse de la construction socio-économique de la « vulnérabilité » dans le CE peuvent apparaître à partir de travaux de sciences humaines et sociales sur le CE. Elles peuvent alimenter une approche des représentations de la vulnérabilité et soulignent un rapport à l'espace caractéristique d'une « nécessaire » « prise en charge » d'espaces dits dépendants (tableau 2).

Les travaux choisis dans le *corpus* révèlent une certaine hégémonie des critères économiques de la vulnérabilité, à travers trois clés de lecture de la vulnérabilité : un passage réciproque entre une situation de vulnérabilité et des acteurs vulnérables, une vulnérabilité interne au CE et enfin une vulnérabilité en tant que processus lié à des chocs. Entre dépendance au marché mondial et concurrence des territoires, une question émerge, à savoir quel est le sens d'un développement « local » au travers de l'intégration au CE, promue pour sortir de la « vulnérabilité » ? Doit-on préférer parler d'« îlots de prospérité » plutôt que d'un développement local (Ballet et Carimentrand, 2007) ?

**TABEAU 2 : PROPOSITION DE CLÉS DE LECTURE DE LA CONSTRUCTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA « VULNÉRABILITÉ » DANS LE CE**

	Postulats	Dynamiques Spatiales	Contexte Spatial	Termes-Clés (textes)
PASSAGE RECIPROQUE D'UNE SITUATION A DES ACTEURS VULNERABLES	La fin de la vulnérabilité en tant que responsabilité (FINE, 2001) (Bisaillon, 2008)	Les travailleurs du <b>Sud</b> sont vulnérables <b>Passage à une situation de sécurité dans le cadre du développement durable</b>	Institutionnalisation du Développement Durable	« développement durable, « droits », « Sud »
	La contradiction même de l'emploi des termes (Le Velly, 2004)	« marginalisés » mais « développés » <b>en organisation de producteurs</b> Réponse à des <b>critères de cahiers de charges internationaux</b>	Dépendance « Nord/Sud »	« marginalisés », « organisés », « critères »
UNE « VULNERABILITE » INTERNE AU CE	Une vulnérabilité au sein même de la chaîne du CE (Blanchet, Carimentrand <i>coord.</i> , 2012)	<b>Chaîne internationale et intérêts des acteurs:</b> producteurs, registre producteurs, organismes de promotion, intermédiaires, exportateurs, acheteurs, distributeurs, consommateurs	Réseaux CE et conventionnels	« chaîne », « filière »
LA « VULNERABILITE » COMME PROCESSUS	Choc > Vulnérabilité > Stratégie, adaptation (Carimentrand, 2008 ; Balineau, 2010)	<b>Choc des prix mondial/local</b> <b>Stratégie</b> dépend de l'organisation de producteurs et des outils Doit répondre aux <b>critères du « Nord »</b>	Concurrence des territoires Logiques commerciales	« choc », « stratégie »

## **2. La vulnérabilité au cœur des pratiques de développement du commerce équitable : quelles réparations ?**

### **2.1. L'acteur de la vulnérabilité dans le commerce équitable : le « petit producteur »**

Afin d'identifier les actions des organisations de CE, en lien avec les représentations de la vulnérabilité abordés en première partie, un travail d'analyse d'études « d'experts » d'un échantillon d'organisations de développement est illustratif d'un triptyque développement/petit producteur/vulnérabilité. En effet, la Plate-forme pour le commerce équitable a publié deux études d'impact du CE, commandées à l'AFD (Agence française de développement)<sup>25</sup> en 2009, puis au Cirad en 2010<sup>26</sup>.

Ces études, menées autour des discours des praticiens du développement, se fondent notamment sur des partenariats avec d'autres organisations de développement telles le Gret

<sup>25</sup> AFD, 2009, *Le commerce équitable comme instrument de l'APD : enjeux, impacts, enseignements, stratégie, modes opératoires et indicateurs. Note relative à l'objectif 2 : revue des résultats sur l'impact du CE, analyse des débats et des indicateurs utilisés*, Horus Entreprise/AFD, Paris, avril 2009, 84 p.

<sup>26</sup> I. Vagneron et S. Roquigny, 2010, *Cartographie et analyse des études d'impact du commerce équitable*, Cirad, UMR Moisa, rapport commandité par la PFCE, 78 p.

(ONG professionnelle du développement solidaire) et AVSF (Agronomes et vétérinaires sans frontières), qui ont des programmes d'action sur le CE. Ces orientations de discours valorisent-elles la prise en compte du producteur, du développement, du CE ? Quelles sont les caractéristiques des pratiques de développement associées à la vulnérabilité (tableau 3) ?

TABLEAU 3 : APPROCHE DE LA VULNÉRABILITÉ AUTOUR DU TRIPTYQUE DÉVELOPPEMENT/PETIT PRODUCTEUR/VULNÉRABILITÉ (ÉTUDES DU CIRAD – 2010 – ET DE L'AFD – 2009)

	<i>Etude CIRAD</i>	<i>Etude AFD</i>
<i>Définition de la vulnérabilité</i>	Capacité à résister aux chocs et éviter une dégradation de la situation Notion de « capabilité »	?
<i>Cause de réduction de la vulnérabilité</i>	Investissement, épargne, <i>empowerment</i>	Garantie de prix « engagement » des importateurs sur la durée
<i>Répercussions et leviers théoriques</i>	Sécurité alimentaire Sécurisation des revenus Sécurité foncière Diminution de l'aversion au risque des producteurs	Niveau de vie Capacité d'investissement Rentabilité et viabilité des exploitations familiales.

Ces analyses menées sur la base d'études d'impact du CE révèlent, d'après le tableau 3, que les pratiques des organisations de CE se positionnent à la fois sur la réduction de la vulnérabilité et sur les répercussions – théoriques – positives du CE sur la réduction de la vulnérabilité.

En agissant comme des « réparateurs » de la vulnérabilité des producteurs, due, selon eux, à l'inégalité des échanges et à la pauvreté du « Sud », les organisations de CE adoptent des pratiques fondées sur une corrélation très forte entre vulnérabilité et sécurisation, sous plusieurs formes : sécurisation des revenus, du travail, sécurité foncière....

## 2.2. Agir sur la vulnérabilité par la sécurisation

Il est choisi de revenir, à partir d'une analyse géographique, sur un lien aléa/vulnérabilité/risque, afin de proposer une grille de lecture de l'opération de sécurisation des acteurs du CE. La vulnérabilité est en effet un terme, pour les géographes, associé à celui de risque, et, ce, notamment au travers du binôme aléa/vulnérabilité (Pigeon, 2005). En témoignent les travaux, bien que souvent segmentés, faits sur le risque dit naturel ou



écologique mais aussi sur le risque urbain (pauvreté, exclusion, guérillas...)<sup>27</sup> qui analysent la « vulnérabilité » en tant que construction sociale et spatiale (Cutter *et al.*, 2000 ; November, 2002). Une approche par l'entrée du risque, notion inhérente au territoire et à sa gestion (November, 2002), permet d'établir trois clefs de lecture interagissant les unes avec les autres, mais non exhaustives, sur ce qui fonde la vulnérabilité dans le discours des acteurs du CE :

– le *tryptique aléa/vulnérabilité/risque* dans le CE semble lié à l'intégration dans le marché mondial, et, aujourd'hui, l'intégration au développement durable institutionnalisé, jusque dans la définition du CE à l'échelle internationale (Fine, 2001). Dans cette entrée, l'aléa serait la crise économique, un choc (baisse du cours du café par exemple, ce qui entraîne une baisse des prix payés aux producteurs dans le circuit « équitable » également), ou encore la concurrence, internationale mais aussi intra-réseaux de CE ; la vulnérabilité, elle, serait définie par l'intégration au marché, plus ou moins réussie ; et le risque, l'exclusion du marché. C'est donc bien l'enjeu de sécuriser au maximum l'aléa et le risque (ou la crise) qui est au cœur de l'appui des organisations de CE ;

– la *vulnérabilité et sa relation au territoire* sont induits de ce risque d'exclusion des échanges et des réseaux. Ce dernier ne devient-il pas un « risque » de non-reconnaissance politique, un « risque » de « non » ou « mal »-développement dans une mondialisation accrue, autour de la « caractérisation d'enjeux majeurs » (D'Ercole, Metzger, 2009) ? L'approche de la fusion *territoire/vulnérabilité* permet d'aborder la dimension spatiale de la vulnérabilité (tableau 4), le territoire étant analysé comme une construction politique ;

– dans le mouvement du CE, peut-on parler seulement d'un *risque économique, social* ? *N'est-il pas d'ailleurs le même pour tous les producteurs, indifféremment d'une intégration dans les réseaux de CE, d'autant plus dans le contexte de crise* ? En effet, les chartes du CE excluent de fait les producteurs les « plus » « vulnérables », autrement dit non organisés en coopératives ou en groupements de producteurs. Puisqu'il faut, d'une part, être structuré en organisation de producteurs et que, d'autre part, la demande de qualité des produits au « Nord » exige des techniques, une politique *marketing*, cela suppose des réseaux, des négociations, donc une certaine intégration dans le marché. *La vulnérabilité telle qu'elle est présentée dans les discours a-t-elle alors un sens* ?

Les limites de la lecture aléa/vulnérabilité semblent se renforcer autour de l'intégration économique dans les réseaux commerciaux à l'échelle mondiale, mais cette clé d'analyse permet d'établir de nouvelles entrées de lecture de la notion de vulnérabilité. La dimension politique du risque, au travers de l'appréhension et de la gestion du territoire, interroge les liens entre vulnérabilité et justice socio-spatiale de par l'accès au développement promu par le CE.

---

<sup>27</sup> Voir les travaux de M. Lussault (2009), « La vulnérabilité urbaine mondiale », vulnérabilité comme composante intrinsèque de la ville. En ligne sur la vidéothèque numérique de l'enseignement supérieur, ENS LSH, Lyon : [www.canal-u.tv/video/ecole\\_normale\\_superieure\\_de\\_lyon/la\\_vulnerabilite\\_urbaine\\_mondiale\\_michel\\_lussault.6792](http://www.canal-u.tv/video/ecole_normale_superieure_de_lyon/la_vulnerabilite_urbaine_mondiale_michel_lussault.6792).

TABLEAU 4 : IDENTIFICATION D'ENJEUX « DURABLES » DU COMMERCE ÉQUITABLE ET  
« VULNÉRABILITÉ »

ENJEUX TERRITORIAUX DE FONCTIONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			« VULNERABILITE » ET « DURABILITE »
« PILIERS » DU CE	LOGISTIQUE CE		Économie et gestion du « territoire » : sens du « local »
	Enjeu	Acteur	
Alimentation	Sécurité alimentaire	Exportateur, centrale d'achat, consommateur	Concurrence des territoires/produits
Éducation	Appui à la formation Financement d'école quand projet social lié au CE	Organisations de CE Producteurs	Accès au territoire Financements/subventions
Environnement	Label Bio Agriculture familiale	Cahiers des charges Organisations de CE + ONG	Financements, politiques Territoire à « préserver » : critères ?
Patrimoine	Mise en valeur des territoires, « création » de patrimoine Tourisme durable	Partenariats public/privé (ONG partenaires) Organisations de CE	Communications (mobilité, télécommunications) Dépendance politiques globales en œuvre
Culture	Savoir-faire « traditionnel »		Identité « locale »

Source : d'après R. D'Ercole et P. Metzger, 2009, modifié.

### 2.3. Vulnérabilité, justice sociale et justice spatiale à l'heure du développement durable

“The Fair Trade movement shares a vision of a world in which justice and sustainable development are at the heart of trade structures and practices so that everyone, through their work, can maintain a decent and dignified livelihood and develop their full human potential” (WFTO en ligne, consulté le 5 février 2013)<sup>28</sup>. Le rôle de la justice et d'un accès au développement qui permet de vivre décemment est clairement identifié comme central dans les chartes internationales du CE, ce qui confère à la « vulnérabilité » une dimension politique : « [...] dimension politique, avec un engagement pour plus de justice dans les règles du commerce international » (Grand Lyon, ADM, 2008). Quel engagement (moral, politique, militant...) pour quelle justice ?

<sup>28</sup> « Le mouvement du commerce équitable partage une vision du monde dans lequel la justice et un développement "soutenable" sont au cœur des organisations et des pratiques d'échanges, afin que chacun, de par son travail, puisse à la fois connaître un niveau de vie décent et digne, et développer son potentiel maximum ».

La justice spatiale, concept fédérateur qui nous vient de la géographie urbaine, s'étend aujourd'hui à toutes les sciences sociales, en passant par les études environnementales, en éclairant la dimension écologique des processus de domination politique et économique. « *L'espace est un produit social* » (Bret, Gervais Lambony, Hancock, Landy, dir., 2010, p. 9). Cette affirmation signifie l'interaction forte entre l'espace et le social ; l'injustice sociale - une forme de vulnérabilité ? - se traduit ainsi dans l'espace (par exemple, ségrégation de quartiers, bidonvilles) et l'organisation sociale de l'espace est productrice d'injustice (par exemple, la ville qui concentre l'essentiel des services et des emplois).

Or, le CE n'étant pas un mouvement homogène, des intérêts divergents ne faussent-ils pas l'idée de « justice » ? En effet, comment les acteurs de CE envisagent-ils la vulnérabilité dans des rapports de force, des représentations différentes de ce qui est « juste » et pour qui ? La société, vue comme une entité homogène, serait donc plus ou moins « juste » dans le CE. Le développement durable, en prônant entre autres une « équité environnementale », interroge notre rapport au monde, à une politique « juste ». Le CE en est une entrée de lecture, en proposant des pratiques de développement « justes » (tableau 5).

TABLEAU 5 : ENTRÉES DE LECTURE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE COMMERCE ÉQUITABLE

LE COMMERCE ÉQUITABLE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: VERS UNE "ÉQUITÉ TERRITORIALE"?		
<p>Le DD comme "<u>PROJET DE NÉCESSITÉ</u>"</p> <p>- le CE est-il une utopie, une réponse, une nécessité vers un DD ? - Le CE développe-t-il des pratiques "justes" pour tous ?</p>	<p>Le DD comme <u>OUTIL D'ANALYSE</u></p> <p>- comprendre les interdépendances dans un système: le CE et notamment son réseau d'acteurs - analyser les intérêts divergents: peut-on définir ce qui est "juste" ?</p>	<p>Le DD comme <u>MARQUEUR SPATIAL</u>: les jeux d'échelles</p> <p>- réponses à l'échelle locale: objectifs du CE pour les producteurs, limites du développement - à l'échelle de tous les acteurs: interactions, représentations, intérêts, rapports de force</p>

La réflexion entre vulnérabilité dans le CE et justice spatiale semble illustrer une dichotomie entre le projet conçu par les acteurs du « Nord » et le projet perçu par les principaux bénéficiaires officiels, les producteurs. Le projet « extérieur » conçu répond à une volonté de justice socio-spatiale (équité territoriale), alors que de « l'intérieur » du système - les producteurs -, les principes et valeurs qui dictent ou non l'adhésion au projet de CE vont répondre à la théorie de la justification (Boltanski et Thévenot, 1991) selon laquelle les individus concernés vont prendre appui sur des projets communs, dans ce cas institutionnalisés et médiatisés, pour asseoir leur justification. C'est ce qu'illustre notamment la participation de certaines communautés indigènes, productrices de commerce équitable,

revendiquant leurs droits d'accès à la terre dans les Forums sociaux mondiaux auprès d'organisations de CE (Rolland, 2010).

En effet, les « plus vulnérables » médiatiquement (droits à la terre de producteurs du guarana au Brésil par exemple) le sont-ils réellement (exposition dans les forums internationaux, accès aux droits politiques par la reconnaissance du milieu des ONG)?

Considéré aujourd'hui comme un modèle alternatif de développement, le commerce équitable semble illustrer la question du fondement de populations vulnérables autour de représentations du monde et de pratiques du développement. Si la vulnérabilité est ainsi une construction politique, elle est aussi un véritable outil de communication. Sans populations « vulnérables », pas de commerce équitable.

Il semble essentiel d'analyser plus profondément ce qui fonde la vulnérabilité des acteurs et des situations dans le commerce équitable dans une perspective pluridisciplinaire, où la géographie éclaire sous un angle nouveau les rapports au monde et les jeux d'échelles de la « vulnérabilité », du local au global. Ce travail révèle en effet la dichotomie Nord/Sud, fondatrice des discours des acteurs du commerce équitable, car analysée comme le déclencheur de vulnérabilité. La « vulnérabilité » permet aussi d'analyser la mise en exergue d'un développement « durable » et d'un développement « local », dans lesquels les populations « vulnérables » seraient pourtant nécessaires pour expliquer les « réparations de développement » que propose le mouvement du commerce équitable.

Le glissement d'une situation de vulnérabilité sociale à des populations ou structures vulnérables dans le discours des acteurs du commerce équitable, utilisant l'un et l'autre de manière apparemment similaire, questionne la démarche géographique. Celle-ci, en analysant les interactions entre l'espace et les sociétés, place au cœur de sa réflexion l'espace/temps.

Plus précisément, l'articulation du discours actuel autour d'un développement « durable » et « local » dans le commerce équitable questionne à la fois la posture du chercheur et la méthodologie de travail sur l'utilisation des notions de vulnérabilité (processus, temps) et d'acteurs vulnérables (interactions, espace) : quels apports, quelles limites ?

## **Bibliographie**

AFD, 2009, *Le Commerce équitable comme instrument de l'APD : enjeux, impacts, enseignements, stratégie, modes opératoires et indicateurs. Note relative à l'objectif 2 : revue des résultats sur l'impact du CE, analyse des débats et des indicateurs utilisés*, Paris, Horus Entreprise/AFD, Paris.

BALINEAU G., 2010, « Le commerce équitable, un outil de développement ? », thèse de doctorat en économie, Université Clermont-Ferrand 1, Faculté des sciences économiques et de gestion, Cerdi.

BALLET J. et CARIMENTRAND A., 2007, *Le commerce équitable*, Paris, Ellipses, coll. « Transversale Débats ».

- BISAILLON V., 2008, « Commerce équitable et développement durable : le cas d'une organisation de producteurs de café au Mexique », mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- BLANCHET V., 2010, « "Quand l'Autre est le même... mais jamais tout à fait" : une lecture postcoloniale du commerce équitable », *Revue de l'organisation responsable*, 5(1), p. 17-30.
- BLANCHET V. et CARIMENTRAND A. (coord.), 2012, *Dictionnaire du commerce équitable*, Paris, Quae.
- BOISVERT V. et CARON A., 2007, « Valorisation économique des ressources et nouveaux marchés », in C. Aubertin *et al.* (dir.), *Les marchés de la biodiversité*, Paris, IRD Éditions, p. 195-217.
- BOLTANSKI L. et THÉVENOT L., 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BRET B., GERVAIS-LAMBONY PH., HANCOCK C. et LANDY F. (dir.), 2010, *Justice et injustices spatiales*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, coll. « Espace et justice ».
- CARIMENTRAND A., 2008, « Les enjeux de la certification biologique et équitable du quinoa (*Chenopodium Quinoa Willd*) du consommateur au producteur », thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.
- CUTTER S.L., MITCHELL J.T., SCOTT M. S., 2000, "Revealing the Vulnerability of People and Places: a Case Study of Georgetown County, South Carolina", *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 90, n° 4, p. 713-737.
- D'ERCOLE R. et METZGER P., 2009, « La vulnérabilité territoriale : une nouvelle approche des risques en milieu urbain », *Cybergeo : European Journal of Geography*, dossier « Vulnérabilités urbaines au sud », 447, consulté le 31 janvier 2013 (<http://cybergeo.revues.org/22022>).
- DESCOLA PH., 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard.
- GHORRA-GOBIN C. (dir.), 2012, *Dictionnaire critique de la mondialisation*, Paris, Armand Colin.
- GRAND LYON, ARTISANS DU MONDE LYON, 2008, *Le commerce équitable*, Livret ressources, Communauté urbaine de Lyon.
- JOHNSON P.W., 2006, *Situacion actual de los mercados justos en Guatemala*, Programa de la Naciones Unidas para el desarrollo, Guatemala.
- LE VELLY R., 2004, « Le commerce équitable : des échanges marchands contre le marché et dans le marché », thèse de doctorat, Nantes, Université de Nantes.
- MOLINER P., RATEAU P. et COHEN SCALI V., 2002, *Les représentations sociales. Pratique des études de terrain*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- NOVEMBER V., 2002, *Les territoires du risque. Le risque comme objet de réflexion géographique*, Berne, Peter Lang.

PIGEON P., 2005, *Géographie critique des risques*, Paris, Economica-Anthropos.

ROLLAND L., 2010, « Environnement et commerce équitable : perceptions et enjeux sociaux. Exemple de la filière du guarana en Amazonie brésilienne », mémoire de recherche de géographie, Université Lumière Lyon 2.

SAID E.W., 2005, *L'Orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil.

THULLIER M., 2006, « Collectivités et commerce équitable. Vers une réappropriation politique du commerce équitable ? », *Territoires*, 465, p. 27-28.

VAGNERON I. et ROQUIGNY S., 2010, *Cartographie et analyse des études d'impact du commerce équitable*, Cirad, UMR Moisa, rapport commandité par la PFCE.

WORLD FAIR TRADE ORGANIZATION (WFTO) *et al.*, 2009, *European Parliament Candidates Make a Pledge to Breach the Gap Between EU Policies and EU Citizens' Support for Fair Trade*.